



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E194193

VALABLE JUSQU'AU 21/02/2026

ÉDITÉ LE 24/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2021
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 13/07/2023
1 500

Raison sociale : EURL RUHIER

24 RUE DE LA COTE BLANCHE
15000 AURILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 907430227

Siret : 907 430 227 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 115020709 K - MCE - 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 115020709 K 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/01/2025

Téléphone : 06 76 60 71 08

Fax :

Portable : 06 76 60 71 08

Site Internet :

E-mail : eurl.ruhier@gmail.com

Responsabilité légale :
RUHIER GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	12/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	15/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/02/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	22/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/02/2022
o Panneaux solaires photovoltaïques	15/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.